

Séance du 13 novembre 2024

La séance du Conseil communal a été précédée à 19h30 par la réunion conjointe annuelle et publique du Conseil communal et du Conseil de l'action sociale avec l'ordre du jour suivant :

- Tableau de bord des synergies

Le PV de cette réunion est repris en annexe de la présente et considéré comme étant ici intégralement reproduit.

La séance du Conseil communal débute à 20h11 avec les seuls Conseillers communaux.

ORDRE DU JOUR

Séance publique :

1. Approbation du procès-verbal de la précédente séance
2. Tutelle : Décisions prises par les autorités de tutelle dans divers dossiers - Information
3. Secrétariat général : Arrêtés de police et ordonnances - Communication
4. Modification budgétaire N°2 de l'exercice 2024
5. Direction générale : Congé d'un Conseiller communal - Prolongation - Prise d'acte
6. Direction générale : Remplacement d'un Conseiller communal démissionnaire dans un mandat dérivé (IMAJE) : Désignation
7. Enseignement - S1 - Convention installation d'équipements dans les implantations de S1 / suite du projet SPW "stationnement vélo dans les établissements d'enseignement de Wallonie"
8. Affaires Générales - INASEP: Assemblée Générale du 20 novembre 2024
9. Affaires Générales : I.M.A.J.E. - Assemblée générale Ordinaire du 25 novembre 2024
10. Affaires Générales - BEP Expansion économique : Assemblée Générale du 26 novembre 2024
11. Affaires Générales - BEP Bureau économique : Assemblée Générale du 26 novembre 2024
12. Affaires Générales - BEP Environnement : Assemblée Générale du 26 novembre 2024
13. Affaires Générales - IDEFIN : Assemblée Générale ordinaire du 28 novembre 2024
14. Affaires générales - ORES Assets. : Assemblée générale ordinaire du jeudi 28 novembre 2024
15. Affaires Générales - IGRETEC : Assemblée Générale du 28 novembre 2024
16. Cohésion sociale : Budget participatif - BEP - Convention d'utilisation de la plateforme G1idée - Approbation
17. BSCA : Transparence et diffusion des informations du comité d'accompagnement et soutien aux riverain-nes impacté-es par les nuisances de BSCA - Point complémentaire
18. Questions orales des Conseillers communaux (sous réserve)

Séance à huis clos :

19. Secrétariat général/Personnel : Désignation de personnel non statutaire - Communication
20. Enseignement : Remplacement d'une institutrice primaire - Désignation du 01/10/2024 au 08/10/2024 - 6P FWB - Ratification
21. Enseignement : Remplacement d'une institutrice primaire - Désignation du 09/10/2024 au 18/10/2024 - 6P FWB - Ratification
22. Enseignement - Remplacement à partir du 14/10/2024 - Désignation d'un maître spécial d'éducation physique temporaire - 11P - Ratification
23. Enseignement : Remplacement d'un maître spécial de citoyenneté à partir du 15/10/2024 - Désignation d'une institutrice maternelle - 18P FWB (titre de pénurie non listé) - Ratification
24. Enseignement - Année scolaire 2024-2025 - Désignation d'un Maître spécial de religion catholique du 01/10/2024 au 08/10/2024 - 2P FWB (S2) - Ratification
25. Enseignement - Année scolaire 2024-2025 - Désignation d'un Maître spécial de religion catholique du 09/10/2024 au 04/07/2025 - 1P FWB (S2) - Ratification

Etaient présents :

Présents :

Monsieur Pierre Mauyen, Bourgmestre f.f. - Président;
Monsieur Jonathan Burtaux, Madame Laurette Henne, Échevins;
Monsieur Philippe Leconte, Madame Danielle Hallet, Madame Marie-Claire Leemans-Beelen, Madame Laurence Tourneur-Mercier, Madame Betty Hainaut, Monsieur Eric Van Poelvoorde, Madame Françoise Halleux, Monsieur Marc Laloux, Madame Valérie Thaens, Monsieur Denis Sottiau, Monsieur Michel Longueville, Madame Laurence Vandermeulen, Conseillers;
Monsieur Thibaut Naniot, Directeur Général;

Excusés :

Madame Béatrice Plennevaux, Échevine;
Madame Catherine Keimeul, Monsieur Luigi Gaggioli, Monsieur Antoine Bolly, Conseillers;

Conformément au CDLD, le Premier Échevin, Pierre MAUYEN, préside la séance comme Bourgmestre ff.

Messieurs Antoine BOLLY, Luigi GAGGIOLI et Mesdames Béatrice PLENNEVAUX et Catherine KEIMEUL sont excusés.

Monsieur le Président ouvre la séance à 20h11.

Après l'approbation du PV, le Président de séance suspend la séance à 20h13. Il remercie ensuite les Conseillers communaux sortants non réélus présents pour leur implication durant la mandature.

La séance reprend ensuite à 20h25.

Messieurs LALOUX et LECONTE entrent en séance après le point 1.
La séance est suspendue à 21h17 et reprend à 21h25 lors de l'examen du point 17 (BSCA).

SEANCE PUBLIQUE

OBJET N°1 : Approbation du procès-verbal de la précédente séance

En séance publique,
Le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 22 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Observation :
Messieurs LALOUX et LECONTE entrent en séance après le point 1.

Après l'approbation du PV, le Président de séance suspend la séance à 20h13. Il remercie ensuite les Conseillers communaux sortants non réélus présents pour leur implication durant la mandature.
La séance reprend ensuite à 20h25.

OBJET N°2 : Tutelle : Décisions prises par les autorités de tutelle dans divers dossiers - Information

En séance publique,
Le Conseil Communal est informé des décisions prises par les autorités de tutelle dans les matières suivantes :

- Le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville nous informe que la délibération du Collège communal du 4 septembre 2024 relative à la rénovation énergétique du complexe sportif - lot 1 n'appelle aucune mesure de tutelle et est devenue pleinement exécutoire.

OBJET N°3 : Secrétariat général : Arrêtés de police et ordonnances - Communication

En séance publique,
Le Conseil Communal est informé des arrêtés et ordonnances de police pris par Monsieur le Bourgmestre et le Collège communal, à savoir :

Arrêtés de police :

- 02/10/2024: LIGNY - Chicane - Zone d'évitement - Rue du Pinson
- 03/10/2024: LIGNY - Muséobus - Place Damvillers
- 07/10/2024: LIGNY - Marquage routier - Rue du Grand Cortil
- 07/10/2024: BOIGNÉE - Élections communales et provinciales
- 07/10/2024: LIGNY - Remplacement d'un raccordement d'eau - Rue du Sart-Mallet, 2
- 09/10/2024: TONGRINNE - ORES - Nouveau raccordement aéro-souterrain - Rue du Docq, 50
- 09/10/2024: SOMBREFFE - ORES - Remplacement d'un raccordement électrique - Rue Ardenelle
- 10/10/2024: SOMBREFFE - Interdiction de stationner pour livraison - Rue Gustave Fiévet, 21
- 10/10/2024: SOMBREFFE - Installation d'un chantier avec échafaudage - Chaussée de Chastre, 2
- 11/10/2024: TONGRINNE - Renouvellement des feux tricolores existants - Carrefour du Docq
- 14/10/2024: SOMBREFFE - ORES - Nouveau raccordement électrique
- 15/10/2024: SOMBREFFE - Nettoyage de panneaux photovoltaïques - Rue Potriau, 9
- 14/10/2024: BOIGNÉE - Marche sur base des points noeuds - Sentiers Sombreffois
- 15/10/2024: LIGNY - Interdiction de stationner et circuler - Travaux de réfection parking du PISQ
- 15/10/2024: LIGNY - Déménagement - Interdiction de stationner - Rue Saint-Nicolas, 2
- 17/10/2024: SOMBREFFE - Déménagement - Interdiction de stationner - Rue Gustave Fiévet, 40
- 18/10/2024: SOMBREFFE - Travaux de branchement VOO - Rue de Wavre, 111
- 21/10/2024: SOMBREFFE - Taille de s arbres - Rue Vieille Maison, 17
- 21/10/2024: SOMBREFFE - Remplacement raccordement SWDE - Chaussée de Ligny, 5
- 21/10/2024: BOIGNÉE - Nouveau raccordement à l'égoût public - Rue Piconnette, 18b
- 21/10/2024: SOMBREFFE - Remplacement de filet d'eau - Ruelle aux Loups
- 23/10/2024: SOMBREFFE - Installation de chantier - Échafaudage et conteneur- Chaussée de Charleroi, 8
- 24/10/2024: SOMBREFFE - Installation de chantier - Échafaudage - Chaussée de Nivelles, 80

OBJET N°4 : Modification budgétaire N°2 de l'exercice 2024

En séance publique,
LE CONSEIL COMMUNAL,
Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;
Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, les articles L1122-23, L1122-26, L1122-30, et Première partie, livre III ;
Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;
Vu le projet de modifications budgétaires établi par le collège communal ;
Vu le rapport favorable de la Commission visée à l'article 12 du Règlement général de la Comptabilité communale),
Attendu que le Collège veillera au respect des formalités de publication prescrites par l'article L1313-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;
Attendu que le Collège veillera, en application de l'article L1122-23, § 2, du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, à la communication des présentes modifications budgétaires aux organisations syndicales représentatives, ainsi qu'à l'organisation, sur demande desdites organisations syndicales, d'une séance d'information présentant et expliquant les présentes modifications budgétaires ;
Attendu que les prévisions pluriannuelles ont bien été transmises à la tutelle via l'application eComptes ;

Attendu que la circulaire du 20 juillet 2023, relative à l'élaboration des budgets des communes de la Région wallonne pour l'année 2024, précise qu'« à partir de 2024, le choix est donné à la commune soit de se maintenir dans le schéma de la balise d'emprunt, soit dans le schéma du respect des ratios de dette et de charges financières » ;
Attendu que le choix opéré pour le budget initial 2024 était celui de conserver la mécanique de la balise d'emprunt ;
Attendu que le choix opéré est conservé aux présentes modifications budgétaires ;
Considérant l'avis demandé au Receveur Régional en date du 29/10/2024 ;
Vu l'avis "Positif" remis par le Receveur régional en date du 29/10/2024 sur la présente délibération conformément à l'article L1124-40 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
Après en avoir délibéré,
DECIDE par 14 oui, 0 non et 1 abstention :

Art. 1er

D'arrêter, comme suit, les modifications budgétaires n° 2 de l'exercice 2024 :

1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	11.480.515,26	20.564.322,00
Dépenses totales exercice proprement dit	11.480.515,26	12.532.013,47
Boni / Mali exercice proprement dit	0,00	8.032.308,53
Recettes exercices antérieurs	1.802.680,52	0,00
Dépenses exercices antérieurs	386.612,77	9.302.719,76
Prélèvements en recettes	28.755,65	1.489.983,47
Prélèvements en dépenses	305.000,00	219.572,24
Recettes globales	13.311.951,43	22.054.305,47
Dépenses globales	12.172.128,03	22.054.305,47
Boni / Mali global	1.139.823,40	0,00

2. Montants des dotations issus du budget des entités consolidées :

	Dotations approuvées par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
CPAS	880.000,00	
Fabriques d'église		
Contributions Dans Les Charges Spécifiques De Fonctionnement De La Fabrique De Boignée	26.825,62	
Contributions Dans Les Charges Spécifiques De Fonctionnement De La Fabrique De Ligny	32.492,42	
Contributions Dans Les Charges Spécifiques De Fonctionnement De La Fabrique De Sombreffe	24.386,17	
Contributions Dans Les Charges Spécifiques De Fonctionnement De La Fabrique De Tongrinne	17.276,85	22/10/2024
Contributions Dans Les Charges Spécifiques De Fonctionnement De L'Eglise Protestante De Gbx	5.962,12	
Zone de Police	1.125.204,94	
Zone de Secours	462.203,36	
Autres (précisez)		

3. Budget participatif : oui/~~non~~

Art. 2.

De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des Finances et au Receveur régional.

OBJET N°5 : Direction générale : Congé d'un Conseiller communal - Prolongation - Prise d'acte

En séance publique,
Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment son article L1122-6 ;
Vu l'adoption d'un règlement d'ordre intérieur du Collège communal en date du 05 décembre 2018 modifié en séance du 10 novembre 2021 ;
Vu la prise d'acte par le conseil communal du 7 novembre 2023 du congé pour maladie de Mr Benoît Vandenschrick et de son remplacement dans ses prérogatives de Conseiller communal durant sa période d'incapacité se terminant le 31 janvier 2024 par Mme Allard;
Vu la prise d'acte par le conseil communal du 29 février 2024 du congé pour maladie de Mr Benoît Vandenschrick et de son remplacement dans ses prérogatives de Conseiller communal durant sa période d'incapacité se terminant le 30 avril 2024 par Mme Allard;
Vu la prise d'acte par le conseil communal du 28 mai 2024 du congé pour maladie de Mr Benoît Vandenschrick et de son remplacement dans ses prérogatives de Conseiller communal durant sa période d'incapacité se terminant le 31 juillet 2024 par Mme Allard;

Vu la prise d'acte par le conseil communal du 22 octobre 2024 du congé pour maladie de Mr Benoît Vandenschrick et de son remplacement dans ses prérogatives de Conseiller communal durant sa période d'incapacité se terminant le 31 octobre 2024 par Mme Vandermeulen;
Vu le certificat médical reçu en date du 30 octobre 2024 qui prolonge l'incapacité de Mr Vandenschrick jusqu'au 31 janvier 2025 inclus ;
Considérant qu'il s'agit bien d'une incapacité pour maladie et qu'il n'y a pas d'interruption entre le premier certificat et les suivants;
Pour les raisons évoquées ci-dessus,
Le Conseil communal,
PREND ACTE, à l'unanimité, de la prolongation du congé pour maladie de Mr Benoît Vandenschrick.

OBJET N°6 : Direction générale : Remplacement d'un Conseiller communal démissionnaire dans un mandat dérivé (IMAJE) : Désignation

En séance publique,
Vu le décret de la Région Wallonne du 5 décembre 1996 relatifs aux intercommunales wallonnes ;
Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, notamment l'article L1122-34 ;
Vu l'affiliation de la Commune de Sombreffe à l'Intercommunale « IMAJE » ;
Vu la délibération du Conseil communal du 3 décembre 2018 procédant à l'installation des Conseillers communaux suite aux élections du 14 octobre 2018 ;
Vu la délibération du Conseil communal du 27 décembre 2018 relative à l'utilisation de la clé d'Hondt pour la désignation des délégués de la Commune aux assemblées générales des intercommunales ;
Vu la décision du conseil communal du 22 octobre 2024 actant la démission de Mr Philippe Ruquoy, Conseiller communal;
Considérant dès lors la nécessité de désigner un représentant du Conseil communal en remplacement de Mr Ruquoy dans ses mandats dérivés;
Revu sa décision prise en séance du Conseil communal du 22 octobre 2024 concernant la désignation d'un.e représentant.e à intercommunale "IMAJE" en remplacement d'un conseiller communal démissionnaire;
Considérant la candidature reçue du groupe IC-MR : Mme Laurence VANDERMEULEN
En conséquence,
Le Conseil communal,
PREND ACTE, à l'unanimité,
Article 1er :
De la désignation de Mme Laurence VANDERMEULEN pour représenter la Commune de Sombreffe à l'Assemblée générale de l'Intercommunale "IMAJE" en remplacement de Mr Ph. RUQUOY, démissionnaire.
Article 2 :
La désignation qui précède est valable jusqu'aux assemblées générales des intercommunales concernées qui auront lieu après le prochain renouvellement des Conseils Communaux ou jusqu'à modification des dispositions de la présente.
Article 3 :
De transmettre la présente délibération à l'intercommunale.

OBJET N°7 : Enseignement - S1 - Convention installation d'équipements dans les implantations de S1 / suite du projet SPW "stationnement vélo dans les établissements d'enseignement de Wallonie"

En séance publique,
Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;
Vu l'Appel à manifestation d'intérêt lancé par le Service Public Wallonie Mobilité et Infrastructures, relatif au financement pour un "stationnement vélo dans les établissements d'enseignement de Wallonie" ;
Considérant que la Direction de l'Ecole communale de Sombreffe 1 a répondu à cet "Appel à manifestation d'intérêt", le 8 mars dernier 2023, via un formulaire à compléter en ligne ;
Considérant que le Collège a demandé au Service Enseignement de compléter un nouveau formulaire en ligne et de compléter et signer un "accord préalable de collaboration" par implantation scolaire, à savoir Boignée et Ligny lors du Collège du 12/07/2023 ;
Considérant qu'une visite sur le terrain a été organisée en 2023-24 par le SPW en présence de la Direction de S1, du Service Enseignement, du Service Travaux et d'un prestataire du SPW ;
Considérant qu'aujourd'hui la convention en annexe doit être validée par le PO et transmise dans les plus brefs délais au SPW par le Service Enseignement;
Considérant l'avis demandé au Receveur Régional en date du 09/10/2024 ;
Vu l'avis "positif" remis par le Receveur régional en date du 16/10/2024 sur la présente délibération conformément à l'article L1124-40 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
DECIDE, à l'unanimité :
Article 1 :
D'approuver la convention relative à l'autorisation d'installation d'équipements de stationnement vélo sur l'espace privé de l'implantation scolaire par un prestataire externe désigné par le SPW Mobilité et Infrastructure et à la maintenance et l'entretien de ces équipements, telle que reprise en annexe de la présente délibération et considérée comme étant ici intégralement reproduite.
Article 2 :
D'autoriser le Collège communal à poser tous les actes nécessaires à la conclusion de cette convention.

OBJET N°8 : Affaires Générales - INASEP: Assemblée Générale du 20 novembre 2024

En séance publique,

Vu les articles L1122-20, L1122-24 alinéas 1er et 2, L1126 § 1er, L1122-30, L1523-12 § 1er et § 1/1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'affiliation de la commune de Sombrefe à l'Intercommunale Namuroise de Services Publics INASEP en abrégé ;

Considérant que la Commune est représentée par 5 délégués à l'Assemblée Générale, et ce, jusqu'à la fin de la législature à savoir par :

- Monsieur Luigi GAGGIOLI
- Madame Danielle HALLET
- Monsieur Philippe LECONTE
- Monsieur Pierre MAUYEN
- Madame Béatrice PLENNEVAUX

Vu le mail du 10 octobre 2024 de l'INASEP annonçant la tenue de l'assemblée générale ordinaire de l'intercommunale le mercredi 20 novembre 2024 à 17 H 30 en son siège social sis 1b, rue des Viaux à 5100 Naninne ;

Vu l'ordre du jour de l'assemblée générale approuvé par le Conseil d'administration du 26 juin 2024, lequel reprend les points suivants :

1. Rapport d'évaluation 2024 du plan stratégique 2023-2025.
2. Exécution du budget 2024, projet de budget 2025 et fixation de la cotisation statutaire 2025.
3. Augmentation du capital liée aux activités d'égouttage.
4. Proposition de modification du Règlement général du Service d'études de l'INASEP et adaptation du tarif & des missions pour l'année 2025.
5. Proposition de modification du Règlement général du Service d'assistance à la gestion des réseaux et de l'assainissement (AGREA) pour l'année 2025

Vu la documentation relative aux points inscrits transmise par INASEP;

Considérant l'avis demandé Du Receveur Régional en date du 18/10/2024 ;

Vu l'avis "Pris connaissance" remis par le Receveur régional en date du 23/10/2024 sur la présente délibération conformément à l'article L1124-40 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1er :

D'approuver les résolutions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire d'INASEP du 20 novembre 2024, à savoir :

1. Rapport d'évaluation 2024 du plan stratégique 2023-2025.
2. Exécution du budget 2024, projet de budget 2025 et fixation de la cotisation statutaire 2025.
3. Augmentation du capital liée aux activités d'égouttage.
4. Proposition de modification du Règlement général du Service d'études de l'INASEP et adaptation du tarif & des missions pour l'année 2025.
5. Proposition de modification du Règlement général du Service d'assistance à la gestion des réseaux et de l'assainissement (AGREA) pour l'année 2025

Article 2 :

L'attention des représentants communaux est attirée sur les dispositions de l'article L1523-12 § 1er du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation suivant lesquelles les délégués communaux sont tenus de rapporter à l'assemblée générale la proportion des votes intervenus au sein du Conseil communal sur chaque point à l'ordre du jour.

Ce mandat de vote est valable pour l'assemblée générale ordinaire programmée le 20 novembre 2024 à 17 H 30 ou la seconde convoquée le 26 novembre à 17 H 30 avec les mêmes points à l'ordre du jour, si celle du 20 novembre 2024 à 17 H 30 ne devait pas se trouver en nombre qualifié pour siéger.

Article 3 :

De faire parvenir une copie de la présente délibération à l'intercommunale précitée, au service des travaux et au Receveur régional.

OBJET N°9 : Affaires Générales : I.M.A.J.E. - Assemblée générale Ordinaire du 25 novembre 2024

En séance publique;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, notamment l'article L1122-30 ;

Vu l'affiliation de la Commune de Sombrefe à l'intercommunale I.M.A.J.E. ;

Vu les statuts de l'intercommunale I.M.A.J.E. ;

Considérant que le Conseil doit se prononcer sur les points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ;

Considérant l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 25 novembre 2024 :

Assemblée générale ordinaire :

- 1) Plan stratégique : évaluation ;
- 2) Indexation participation financière des affiliés ;
- 3) Budget 2025 ;
- 4) Démissions et désignations de représentants à l'Assemblée générale ;
- 5) Approbation du PV de l'AG du 17/06/2024 ;

Considérant que la Commune est représentée par 5 délégués à l'Assemblée générale, et ce jusqu'à la fin de la législature, à savoir par :

- Madame Betty HAINAUT
- Madame Françoise HALLEUX
- Madame Béatrice PLENNEVAUX
- ~~Monsieur Philippe RUQUOY~~ (désignation d'un représentant à la séance du Conseil du 13/11/24)
- Madame Laurence TOURNEUR-MERCIER

Considérant l'avis demandé Du Receveur Régional en date du 17/10/2024 ;

Vu l'avis "Pris connaissance" remis par le Receveur régional en date du 23/10/2024 sur la présente délibération conformément à l'article L1124-40 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
Sur proposition du Collège communal ;
Après en avoir délibéré,
DECIDE, à l'unanimité :

Article 1er :

D'approuver les résolutions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire d'IMAJE du 25 novembre 2024, à savoir :

- 1) Plan stratégique : évaluation ;
- 2) Indexation participation financière des affiliés ;
- 3) Budget 2025 ;
- 4) Démissions et désignations de représentants à l'Assemblée générale ;
- 5) Approbation du PV de l'AG du 17/06/2024.

Article 2 :

De transmettre la présente décision à l'Intercommunale IMAJE, au service Cohésion sociale et au Receveur régional.

OBJET N°10 : Affaires Générales - BEP Expansion économique : Assemblée Générale du 26 novembre 2024

En séance publique.

Vu l'article L1122-24 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant que la Commune est affiliée à la Société Intercommunale BEP Expansion économique ;

Considérant que la Commune a été convoquée à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 novembre 2024 ;

Considérant l'ordre du jour de l'Assemblée ;

Assemblée Générale Ordinaire :

- Approbation des procès-verbaux des Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire du 18 juin 2024 ;
- Approbation de l'évaluation 2024 du Plan Stratégique 2023-2025 ;
- Approbation du Budget 2025 ;
- Remplacement de Monsieur Eric Bogaerts en qualité d'Administrateur représentant le groupe "Province" au sein du Conseil d'administration ;

Considérant les dispositions du décret relatif aux Intercommunales wallonnes et les statuts de ladite Intercommunale ;

Considérant que la Commune est représentée par 5 délégués à l'Assemblée Générale, et ce, jusqu'à la fin de la législature à savoir par :

- Monsieur Antoine BOLLY
- Madame Laurette HENNE
- Monsieur Luigi GAGGIOLI
- Monsieur Pierre MAUYEN
- Monsieur Eric VAN POELVOORDE

Considérant l'avis demandé au Receveur régional ;

Vu l'avis "pris connaissance" remis par le Receveur régional en date du 30/10/2024 sur la présente délibération conformément à l'article L1124-40 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, par 14 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention :

Article 1er :

D'approuver les résolutions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du BEP Expansion économique du 26 novembre 2024, à savoir :

1. Approbation des procès-verbaux des Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire du 18 juin 2024 ;
2. Approbation de l'évaluation 2024 du Plan Stratégique 2023-2025 ;
3. Approbation du Budget 2025 ;
4. Remplacement de Monsieur Eric Bogaerts en qualité d'Administrateur représentant le groupe "Province" au sein du Conseil d'administration .

Article 2 :

De transmettre la présente décision à l'Intercommunale BEP Expansion économique, au service des travaux et au Receveur régional.

OBJET N°11 : Affaires Générales - BEP Bureau économique : Assemblée Générale du 26 novembre 2024

En séance publique;

Vu l'article L1122-24 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant que la Commune est affiliée à la Société Intercommunale BEP Bureau économique ;

Considérant que la Commune a été convoquée à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 novembre 2024 ;

Considérant l'ordre du jour de l'Assemblée ;

Assemblée Générale Ordinaire :

- Approbation des procès-verbaux des Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire du 18 juin 2024 ;
- Approbation de l'évaluation 2024 du Plan Stratégique 2023-2025 ;
- Approbation du Budget 2025 ;
- Remplacement de Monsieur Eric Bogaerts en qualité d'Administrateur représentant le groupe "Province" au sein du Conseil d'administration ;

Considérant les dispositions du décret relatif aux Intercommunales wallonnes et les statuts de ladite Intercommunale ;

Considérant que la Commune est représentée par 5 délégués à l'Assemblée Générale, et ce, jusqu'à la fin de la législature à savoir par :

- Monsieur Antoine BOLLY

- Madame Laurette HENNE
- Monsieur Luigi GAGGIOLI
- Monsieur Pierre MAUYEN
- Monsieur Eric VAN POELVOORDE

Considérant l'avis demandé au Receveur régional ;

Vu l'avis "pris connaissance" remis par le Receveur régional en date du 30/10/2024 sur la présente délibération conformément à l'article L1124-40 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 14 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention :

Article 1er :

D'approuver les résolutions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du BEP Bureau économique du 26 novembre 2024, à savoir :

1. Approbation des procès-verbaux des Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire du 18 juin 2024 ;
2. Approbation de l'évaluation 2024 du Plan Stratégique 2023-2025 ;
3. Approbation du Budget 2025 ;
4. Remplacement de Monsieur Eric Bogaerts en qualité d'Administrateur représentant le groupe "Province" au sein du Conseil d'administration .

Article 2 :

De transmettre la présente décision à l'Intercommunale BEP Bureau économique, au service des travaux et au Receveur régional.

OBJET N°12 : Affaires Générales - BEP Environnement : Assemblée Générale du 26 novembre 2024

En séance publique;

Vu l'article L1122-24 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant que la Commune est affiliée à la Société Intercommunale BEP Environnement ;

Considérant que la Commune a été convoquée à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 novembre 2024 ;

Considérant l'ordre du jour de l'Assemblée ;

Assemblée Générale Ordinaire :

1. Approbation des procès-verbaux des Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire du 18 juin 2024 ;
2. Approbation de l'évaluation 2024 du Plan Stratégique 2023-2025 ;
3. Approbation du Budget 2025 ;

Considérant les dispositions du décret relatif aux Intercommunales wallonnes et les statuts de ladite Intercommunale ;

Considérant que la Commune est représentée par 5 délégués à l'Assemblée Générale, et ce, jusqu'à la fin de la législature à savoir par :

- Monsieur Antoine BOLLY
- Madame Laurette HENNE
- Monsieur Luigi GAGGIOLI
- Monsieur Pierre MAUYEN
- Monsieur Eric VAN POELVOORDE

Considérant l'avis demandé au Receveur régional ;

Vu l'avis "pris connaissance" remis par le Receveur régional en date du 30/10/2024 sur la présente délibération conformément à l'article L1124-40 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1er :

D'approuver les résolutions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du BEP Environnement du 26 novembre 2024, à savoir :

1. Approbation des procès-verbaux des Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire du 18 juin 2024 ;
2. Approbation de l'évaluation 2024 du Plan Stratégique 2023-2025 ;
3. Approbation du Budget 2025.

Article 2 :

De transmettre la présente décision à l'Intercommunale BEP Environnement, au service des travaux et au Receveur régional.

OBJET N°13 : Affaires Générales - IDEFIN : Assemblée Générale ordinaire du 28 novembre 2024

En séance publique;

Vu l'article L1122-24 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant que la Commune est affiliée à la Société Intercommunale IDEFIN ;

Considérant que la Commune a été convoquée à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 novembre 2024 ;

Considérant l'ordre du jour de ces Assemblées ;

Assemblée Générale Ordinaire :

- Approbation des procès-verbaux des Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire du 20 juin 2024 ;
- Approbation de l'évaluation 2024 du Plan Stratégique 2023-2025 ;
- Approbation du Budget 2025.

Considérant les dispositions du décret relatif aux Intercommunales wallonnes et les statuts de ladite Intercommunale ;

Considérant que la Commune est représentée par 5 délégués à l'Assemblée Générale, et ce, jusqu'à la fin de la législature à savoir par :

- Monsieur Antoine BOLLY
- Monsieur Jonathan BURTAUX

- Monsieur Luigi GAGGIOLI
- Madame Laurence TOURNEUR-MERCIER
- Monsieur Eric VAN POELVOORDE

Considérant l'avis demandé au Receveur régional ;

Vu l'avis "pris connaissance" remis par le Receveur régional en date du 30/10/2024 sur la présente délibération conformément à l'article L1124-40 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Après en avoir délibéré,
DÉCIDE, à l'unanimité :

Article 1er :

D'approuver les résolutions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire d'IDEFIN du 28 novembre 2024, à savoir :

1. Approbation des procès-verbaux des Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire du 20 juin 2024 ;
2. Approbation de l'évaluation 2024 du Plan Stratégique 2023-2025 ;
3. Approbation du Budget 2025.

Article 2 :

De transmettre la présente décision à l'Intercommunale IDEFIN, au service des travaux et au Receveur régional.

OBJET N°14 : Affaires générales - ORES Assets. : Assemblée générale ordinaire du jeudi 28 novembre 2024

En séance publique,

Le Conseil Communal est valablement représenté pour délibérer,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de Décentralisation (CDLD) et spécialement les articles L1122-19 et L1122-20 relatifs aux réunions et délibérations des Conseils communaux et l'article L1122-30 relatif aux attributions du Conseil communal ;

Vu les articles L1523-11 à L1523-14 du même Code relatifs aux Assemblées générales des intercommunales ;

Considérant l'affiliation de la commune à l'intercommunale ORES Assets ;

Considérant que la commune a été convoquée dans le cadre de l'Assemblée générale d'ORES Assets du 28 novembre 2024 ;

Vu les statuts de l'intercommunale ORES Assets ;

Considérant que les délégués des communes associées à l'Assemblée générale sont désignés par le Conseil communal de chaque commune parmi les membres des conseils et collèges communaux, proportionnellement à la composition dudit Conseil et que le nombre de délégués de chaque commune est fixé à cinq parmi lesquels trois au moins représentent la majorité du Conseil communal ;

Considérant que les représentants communaux au sein de ORES Assets sont :

Valérie THAENS

Luigi GAGGIOLI

Catherine KEIMEUL-PUTTENEERS

Pierre MAUYEN

Benoît VANDENSCHRIK

Considérant que pour être prise en compte dans les quorums de présence et de vote, la simple transmission de la délibération ne suffit pas à rapporter la proportion des votes intervenus au sein du conseil communal ; au moins un des cinq délégués à l'Assemblée générale devra être présent à la réunion ;

Considérant l'ordre du jour de la susdite Assemblée, à savoir :

1. Plan stratégique ;
2. Modifications statutaires ;
3. Nomination du Réviseur pour les exercices 2025-2027 et fixation de ses émoluments ;
4. Approbation du Règlement d'Ordre Intérieur de l'Assemblée générale.

Considérant que la commune souhaite jouer pleinement son rôle d'associé dans l'intercommunale;

Que dans cet esprit, il importe que le Conseil communal exprime sa position à l'égard des points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ;

Considérant l'avis demandé au Receveur régional ;

Vu l'avis "pris connaissance" remis par le Receveur régional en date du 31/10/2024 sur la présente délibération conformément à l'article L1124-40 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Après en avoir délibéré,
DÉCIDE, à l'unanimité :

Article 1er :

D'approuver les résolutions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 28 novembre 2024 :

1. Plan stratégique ;
2. Modifications statutaires ;
3. Nomination du Réviseur pour les exercices 2025-2027 et fixation de ses émoluments ;
4. Approbation du Règlement d'Ordre Intérieur de l'Assemblée générale.

Article 2 :

De charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération

Article 3 :

De faire parvenir une copie de la présente délibération à l'intercommunale précitée et au Receveur régional.

OBJET N°15 : Affaires Générales - IGRETEC : Assemblée Générale du 28 novembre 2024

En séance publique.

Considérant l'affiliation de la Commune de Sombreffe à l'Intercommunale IGRETEC ;

Considérant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant qu'il convient de soumettre au suffrage du Conseil tous les points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'IGRETEC du 28 novembre 2024 ;

Considérant l'ordre du jour de l'Assemblée, à savoir :

1. Affiliations/Administrateurs ;

2. Modification statutaire ;
3. Deuxième évaluation du Plan Stratégique 2023-2025 ;
4. In House: modification de quatre fiches de tarification ;

Considérant que la Commune est représentée par 5 délégués à l'Assemblée Générale, et ce, jusqu'à la fin de la législature à savoir par :

- Monsieur Jonathan BURTAUX
- Monsieur Luigi GAGGIOLLI
- Madame Betty HAINAUT
- Madame Danielle HALLET
- Madame Marie-Claire LEEMANS-BEELEN

Vu l'avis de légalité sollicité auprès du Receveur régional;

Vu l'avis "pris connaissance" remis par le Receveur régional en date du 30/10/2024 sur la présente délibération conformément à l'article L1124-40 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Sur proposition du Collège communal;

DÉCIDE, à l'unanimité :

Article 1er :

D'approuver les résolutions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire d'IGRETEC du 28 novembre 2024, à savoir :

1. Affiliations/Administrateurs ;
2. Modification statutaire ;
3. Deuxième évaluation du Plan Stratégique 2023-2025 ;
4. In House: modification de quatre fiches de tarification ;

Article 2 :

De transmettre la présente décision à l'Intercommunale IGRETEC, au service Cadre de vie et au Receveur régional.

OBJET N°16 : Cohésion sociale : Budget participatif - BEP - Convention d'utilisation de la plateforme G1idée - Approbation

En séance publique,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation notamment en son article L1321-3;

Vu la délibération du Conseil communal du 22 juin 2022 décidant d'approuver une convention avec le BEP relative à l'utilisation de la plateforme G1idée pour le compte de la Commune ;

Vu le courrier du BEP du 21 octobre 2024 et le courriel du 12 novembre 2024 proposant la conclusion d'une nouvelle convention ;

Considérant que le projet proposé consiste à prolonger la durée de la mise à disposition de la plateforme jusqu'à la finalisation du budget participatif 2024 ;

Considérant que la Commune prendra en charge un montant de 2.986,67 € HTVA ;

Considérant l'intérêt communal de poursuivre ce projet avec cette plateforme ;

Considérant l'avis demandé Du Receveur Régional en date du 28/10/2024 ;

Vu l'avis "Positif" remis par le Receveur régional en date du 30/10/2024 sur la présente délibération conformément à l'article L1124-40 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, à l'unanimité :

Article 1 :

D'approuver la convention d'utilisation de la plateforme G1idée pour le compte de la Commune repris en annexe de la présente délibération et considéré comme étant ici intégralement reproduit.

Article 2 :

D'autoriser le Collège communal à poser tous les actes nécessaires à la conclusion de cette convention ;

Article 3 :

D'adresser copie de la présente décision au BEP, aux services des Finances, Cohésion sociale et au Receveur régional.

OBJET N°17 : BSCA : Transparence et diffusion des informations du comité d'accompagnement et soutien aux riverain-nes impacté-es par les nuisances de BSCA - Point complémentaire

Le Conseil décide de reporter le point.

Observation:

Durant la délibération de ce point, la séance est suspendue à 21h17 et reprend ensuite à 21h25. Le Président de séance fait voter le Conseil communal sur le report de ce point.

Le Conseil décide, à l'unanimité de reporter ce point. Le groupe à l'initiative du point est invité à représenter ce point ultérieurement « après analyse et débat en commission de la transition ».

OBJET N°18 : Questions orales des Conseillers communaux (sous réserve)

Nous n'avons pas reçu de questions orales.

La séance est clôturée à 21h39 par Monsieur le Président.

Le Secrétaire,

Thibaut Naniot

Le Bourgmestre f.f. - Président,

Pierre Mauyen